

DGEO
Monsieur le Directeur général
Giancarlo Valceschini
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2022

Nouveaux MER – Introduction et formation du corps enseignant

Monsieur le Directeur général,

La SPV a appris que les enseignant·e·s 5P commenceront – si le matériel arrive à temps dans les établissements – avec le nouveau moyen d’enseignement romand (MER) de mathématiques à la rentrée scolaire 2022-2023. Ils et elles enseigneront donc avec la nouvelle méthode dès la rentrée alors que leur formation pour ce nouveau moyen n’est prévue que pour l’année scolaire 2023-2024. Selon certaines informations, des enseignant·e·s seront même formé·e·s 18 mois après l’introduction du nouveau moyen.

Si la SPV avait pu comprendre la situation exceptionnelle avec l’introduction du nouveau moyen de mathématiques 3P-4P et la formation dédiée à ce MER dans un contexte de crise sanitaire qui a ralenti et perturbé les calendriers, elle ne peut concevoir que le MER 5P Math soit à nouveau distribué sans formation préalable. Alors que le Département souhaite mettre en avant l’enseignement des mathématiques (communiqué de presse du 8 mars 2021), la SPV constate que les enseignant·e·s devront à nouveau se débrouiller avec l’introduction d’un nouveau moyen avant d’être formé·e. Selon nous, cet état de fait va à l’encontre des propositions 2, 3 et 5 du rapport du groupe de travail « Évaluation de l’enseignement des mathématiques dans le canton de Vaud ».

En parallèle, un nouveau moyen d’enseignement de français 5P devrait arriver à la rentrée scolaire 2023. Cela signifie que les enseignant·e·s 5P devront se former en 2023-2024 pour les MER de mathématiques et français. A cela s’ajoutent des formations relatives à l’approche actionnelle pour l’apprentissage d’une langue étrangère. En outre, des formations pour le numérique pourraient être prévues pour certains établissements.

Si la SPV considère que les formations initiale et continue sont des éléments centraux pour le bon fonctionnement d’une école, force est de constater que, dans les cas présentés, le décalage entre formation et introduction d’un MER et la surcharge de formations sur la même année reflètent malheureusement un manque de cohérence.

Ainsi, la SPV demande que la DGEO présente un plan pour les années 2022 à 2028 et pour tous les degrés de la scolarité obligatoire, notamment avec :

- l'introduction des moyens d'enseignement romands qui seront déployés lors de ces années ;
- des formations relatives aux MER avant leur déploiement et qui respectent le principe de durée de formation sur 50% temps d'enseignement et 50% hors temps d'enseignement ;
- des formations d'envergure cantonale
- une réponse à la résolution de l'AVEP2 de 2017 « *Du temps et des moyens pour introduire les MER au cycle 2¹* », notamment de nommer un·e enseignant·e ressources MER

En espérant que nos demandes accueilleront un écho favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments très respectueux.



Gregory Durand
Président



Yves Froidevaux
Secrétaire général

Copie à :

Mme Nathalie Jaunin, DGA Direction pédagogique

M. Carlos Vazquez, DGA Ressources humaines et affaires juridiques

M. Thierry Dias, recteur de la HEP Vaud

¹ https://avep2.files.wordpress.com/2017/07/recc81solution_coordination.pdf